



SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (AAOON)

AGENCE NATIONALE DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES (ANSSP)

Objet : Confection des carnets de santé et des fiches individuelles de suivi de l'état nutritionnel des écoliers au profit des formations sanitaires par accord cadre annuel à bon de commande.

Référence SIGMAP : F_DSME-SIO_113302

AAOON N° 017 /MS/ANSSP/DG/DSME-SIO/DNC/DAF/PRMP/S-PRMP du **08. OCT 2026**

Identification de la procédure : Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics version N°3 de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 18 septembre 2026.
2. L'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, gestion 2026, un financement mixte constitué des ressources du budget national et d'un don du royaume des Pays-Bas, au titre de l'arrangement N° XM-DAC-7-PPR-240000127 du 17/06/2026, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la confection des carnets de santé et des fiches individuelles de suivi de l'état nutritionnel des écoliers au profit des formations sanitaires par accord cadre annuel à bon de commande.
3. L'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour confectionner des carnets de santé et des fiches de suivi de l'état nutritionnel des écoliers au profit des formations sanitaires. Le présent marché est constitué d'un lot unique. Ces fournitures sont à livrer à la Direction Générale de la SoBAPS. Des variantes ne seront pas prises en considération dans le cadre du présent appel d'offres.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) ; Email : edgardossou5@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92, tous les jours ouvrables de 8h00 – 12h 30 et de 14h00 – 17h30 (heure locale, GMT+1).
6. La durée de l'accord-cadre est de douze (12) mois à compter de sa date de notification au titulaire. Le délai de livraison propre à chaque bon de commande, fixé par ledit bon, ne peut

excéder un (01) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage des prestations prévue dans ce bon de commande.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

➤ **Capacités technique et expérience :**

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises régulièrement constitué, exerçant dans le domaine des travaux d'imprimerie, justifié par le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts, justifié au point 1 de l'Annexe A-3-1 ;
- Avoir effectivement exécuté en tant que fournisseur principal ou sous-traitant, au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) ou de l'année 2026 en cours, un (01) marché similaire relatif aux travaux d'imprimerie sous différents formats de montant minimum égal à cent cinquante millions (150 000 000) Francs CFA Hors Taxes, prouvées par la copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution ou la copie légalisée du procès-verbal de réception, assortie du contrat (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin) , ou toutes autres personnes morales de droit privé dans les formes prescrites au point 3 de l'Annexe A-3-1.
- Disposer de moyens matériels tels qu'indiqués au **point 6 de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification ;**
- Produire un spécimen technique de chaque imprimé, comportant le papier intérieur, le papier de couverture, le pelliculage et le mode de reliure proposés, conforme aux caractéristiques du cahier des clauses techniques ; lesdits spécimen doivent se retrouver dans l'enveloppe marquée « ORIGINAL ».

➤ **Capacité financière :**

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023), un chiffre d'affaires moyen annuel des activités de fournitures et/ou de services au moins égal à cent quatre-vingt-seize millions deux cent vingt-trois mille cent cinq (196 223 105) Francs CFA Hors Taxes, justifié par les états financiers présentés dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédit à hauteur de trente-deux millions sept cent trois mille huit cent cinquante et un (32.703.851) Francs CFA, justifiés par une attestation originale délivrée par une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.

BON A LANCER

b) Pour les entreprises naissantes et celles n'ont pas encore trois (03) années d'existences :

➤ **Capacités technique et expérience :**

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises régulièrement constitué exerçant dans le domaine des travaux d'imprimerie, justifié par le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts, justifié au point 1 de l'Annexe A-3-1 ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement, dont les profils, qualifications et expériences sont indiqués au **point 5 de la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification ;**
- Disposer de moyens matériels tels qu'indiqués au **point 6 de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification ;**
- Produire un spécimen technique de chaque imprimé, comportant le papier intérieur, le papier de couverture, le pelliculage et le mode de reliure proposés, conforme aux caractéristiques du cahier des clauses techniques ; lesdits spécimen doivent se retrouver dans l'enveloppe marquée « ORIGINAL ».

BON A LANCER

➤ **Capacité financière :**

- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes, et les états financiers des années d'existence pour celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence produits dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédit à hauteur de trente-deux millions sept cent trois mille huit cent cinquante et un (32.703.851) Francs CFA, justifiés par une attestation originale délivrée par une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ;
- Fournir en copie originale, une attestation d'assurance de risques professionnels portant l'objet du marché et le montant exigé, en cours de validité, couvrant la responsabilité civile professionnelle du chef d'entreprise, délivrée par une compagnie d'assurance agréée en République du Bénin, d'un montant au moins égal à deux cent quinze millions huit cent quarante-cinq mille quatre cent seize (215.845.416) Francs CFA.

NB : Les critères de qualification d'ordre financier (chiffre d'affaires annuel moyen, capacité de financement et assurance des risques professionnels) sont cumulatifs.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à partir du jeudi 08 octobre 2026, tous les jours ouvrables, de 8h00 à 12h30 et de 14h à 17h30 (heure locale, GMT+1) au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92.

Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92, au plus tard le Mardi 03 novembre 2026 à 10 heures 00 minute (heure locale, GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

NB : Seuls les candidats ayant préalablement retiré le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) auprès du Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) peuvent régulièrement déposer leurs offres.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Salle de conférence de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sise à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, Premier étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, le Mardi 03 novembre 2026 à 10 heures 30 minutes (heure locale, GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant d'un **million neuf cent soixante-deux mille deux cent trente et un (1.962.231) Francs CFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres, appuyée de l'attestation délivrée par l'ADPME.

12. La période de validité de l'offre sera de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

BON A LANCER

Fait à Cotonou, le **08 OCT 2026**



Yéghnan-Edgard DOSSOU
Personne Responsable des Marchés Publics